



Distr. générale  
17 octobre 2025  
Français  
Original : anglais

**Organe subsidiaire de mise en œuvre****Soixante-troisième session**

Belém, 10-15 novembre 2025

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

**Questions relatives aux pays les moins avancés****Quarante-huitième réunion du Groupe d'experts  
des pays les moins avancés\*****Rapport du secrétariat***Résumé*

À sa quarante-huitième réunion, tenue à Lusaka du 18 au 20 août 2025, le Groupe d'experts des pays les moins avancés (ci-après, le Groupe d'experts) a analysé les progrès réalisés s'agissant de la mise en œuvre des activités prévues pour 2025-2026. Pendant cette réunion, des vues ont été échangées avec le Président du Groupe des pays les moins avancés sur les moyens de répondre aux priorités de ces pays et à leurs besoins en matière d'appui. Le présent rapport contient des informations sur : l'état d'avancement de l'élaboration et de l'exécution des plans nationaux d'adaptation dans les pays les moins avancés ; les activités menées par le Groupe d'experts à l'appui des pays les moins avancés ; l'appui et les directives techniques concernant les plans nationaux d'adaptation ; la prise en compte des questions de genre dans le cadre des travaux du Groupe d'experts et la collaboration de celui-ci avec d'autres organes constitués au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et d'autres organisations pertinentes.

\* La version originale du présent rapport a été soumise aux services de conférence après la date prévue pour que l'information la plus récente puisse y figurer.



## Abréviations et acronymes

Cadre intégré pour les PNA et les ODD	Cadre intégré pour les plans nationaux d'adaptation et les objectifs de développement durable
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
COP	Conférence des Parties
CPF	Comité permanent du financement
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
Fonds pour les PMA	Fonds pour les pays les moins avancés
FSCC	Fonds spécial pour les changements climatiques
FVC	Fonds vert pour le climat
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
Groupe de facilitation	Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones
IA	Intelligence artificielle
LEG	Groupe d'experts des pays les moins avancés
Mécanisme international de Varsovie	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
Outil de suivi et d'évaluation des progrès	Outil de suivi et d'évaluation des progrès, de l'efficacité et des lacunes concernant le processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation
PEID	Petits États insulaires en développement
PMA	Pays les moins avancés
PNA	Plan national d'adaptation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
Version actualisée des Directives techniques pour le processus des PNA	Version actualisée des Directives techniques pour le processus des plans nationaux d'adaptation

## I. Mandat

1. À sa vingt-sixième session, la Conférence des Parties (COP) a décidé de proroger le mandat actuel du Groupe d'experts des pays les moins avancés (LEG)<sup>1</sup>. Le Groupe d'experts a été chargé par la COP et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) de s'acquitter notamment des tâches suivantes<sup>2</sup> :

- a) Soutenir l'exécution du programme de travail en faveur des pays les moins avancés (PMA) ;
- b) Fournir aux PMA un appui, des orientations et des conseils techniques sur l'élaboration et l'exécution des plans nationaux d'adaptation (PNA), sur l'exécution des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et sur des questions telles que les stratégies régionales de planification de l'adaptation, ainsi que sur une meilleure prise en compte des questions de genre et des considérations relatives aux groupes, communautés et écosystèmes vulnérables dans le contexte de l'adaptation ;
- c) En collaboration avec le secrétariat du Fonds vert pour le climat (FVC), fournir aux PMA des directives et des conseils techniques sur les moyens d'obtenir du FVC des fonds leur permettant d'élaborer et d'exécuter leurs PNA ;
- d) Formuler des recommandations sur les moyens de faciliter la mobilisation d'un appui à l'élaboration et à l'exécution des PNA afin d'aider les pays en développement Parties à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent concernant l'accès au financement et à l'appui du FVC aux fins de l'élaboration et de l'exécution des PNA, et soumettre ces recommandations au Comité permanent du financement (CPF) pour examen ;
- e) Mettre à jour les Directives techniques pour le processus des plans nationaux d'adaptation<sup>3</sup> en tenant compte des dispositions de la décision 2/CMA.5 relatives à l'objectif mondial en matière d'adaptation ainsi que des meilleures données scientifiques disponibles, notamment le sixième rapport d'évaluation du GIEC ;
- f) Mener des activités visant à faciliter l'application de l'Accord de Paris, notamment établir des rapports de synthèse qui rendent compte des efforts d'adaptation déployés par les pays en développement et contribuer à l'élaboration de méthodes visant à examiner l'adéquation et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui ;
- g) Renforcer l'aide apportée aux PMA pour faire concorder les PNA et les contributions déterminées au niveau national ;
- h) Coopérer avec les organes constitués au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (la Convention), le FVC, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses agents de réalisation, ses centres et réseaux régionaux et un large éventail d'organisations dans le cadre de l'exécution de son programme de travail.

2. À ses vingt-deuxième et vingt-neuvième sessions, la COP a demandé à tous les organes constitués d'inclure dans leurs rapports périodiques des informations sur les progrès réalisés concernant l'intégration d'une perspective de genre dans leurs processus respectifs<sup>4</sup>.

3. Le Groupe d'experts doit rendre compte de ses travaux à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) à chacune de ses sessions<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Décision 15/CP.26, par. 1.

<sup>2</sup> En application des décisions 5/CP.7, 29/CP.7, 7/CP.9, 4/CP.10, 4/CP.11, 8/CP.13, 6/CP.16, 5/CP.17, 12/CP.18, 3/CP.20, 1/CP.21, 19/CP.21, 16/CP.24, 7/CP.25, 15/CP.26, 9/CP.27, 10/CP.27, 15/CP.29, 11/CMA.1, 19/CMA.1, 11/CMA.4 et 2/CMA.5.

<sup>3</sup> LEG. 2012. *Plans nationaux d'adaptation : Directives techniques pour le processus des plans nationaux d'adaptation*. Bonn : CCNUCC. Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/national-adaptation-plans#NAPguidelines>.

<sup>4</sup> Décisions 21/CP.22, par. 14, et 7/CP.29, par. 18.

<sup>5</sup> Décision 6/CP.16, par. 3.

## II. Quarante-huitième réunion du Groupe d’experts des pays les moins avancés

### A. Délibérations

4. La quarante-huitième réunion du Groupe d’experts des PMA s’est tenue à Lusaka du 18 au 20 août 2025, directement après l’Expo PNA 2025.

5. Lors de sa réunion, le Groupe d’experts a discuté des moyens de renforcer le soutien apporté aux PMA aux fins de l’élaboration, de la mise à jour et de l’exécution de leurs plans nationaux d’adaptation (PNA), ainsi que de la mise en place d’un processus itératif efficace d’élaboration et d’exécution des PNA ; des prochaines étapes de la diffusion et de la promotion de l’utilisation de la version actualisée des Directives techniques pour le processus de PNA ; de la mise à jour de l’outil de suivi et d’évaluation des progrès, de l’efficacité et des lacunes du processus d’élaboration et d’exécution des plans nationaux d’adaptation (outil de suivi et d’évaluation des progrès) ; du dialogue et de la collaboration avec le Fonds pour l’adaptation, le Fonds vert pour le climat (FVC) et le Fonds pour l’environnement mondial (FEM) concernant l’accès des PMA au financement ; des moyens d’aider les PMA à appliquer effectivement et efficacement la Convention et l’Accord de Paris ; de l’organisation de manifestations mondiales et régionales d’information sur les PNA ; de la collaboration avec d’autres organes constitués au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et d’autres organisations en vue d’apporter un soutien aux PMA ; de la définition des priorités et besoins des PMA en matière de soutien pour la période 2025-2026 ; de la prise en compte des questions de genre dans le cadre de ses travaux et de l’ordre de priorité des activités prévues dans son programme de travail pour la période 2025-2026<sup>6</sup>. Le Groupe d’experts a également examiné un projet de rapport 2025 sur les progrès accomplis s’agissant de l’élaboration et de l’exécution des PNA<sup>7</sup>.

6. Le Groupe d’experts a invité le Président du Groupe des PMA à participer à la réunion et à diriger un débat sur les priorités de ces pays et leurs besoins en matière d’appui.

7. Le Groupe d’experts a remercié Dominique Auger (Canada), membre sortante, et a accueilli Christian Araujo (Canada) en tant que nouveau membre issu des pays développés Parties.

8. Le Groupe d’experts a désigné comme coordonnateurs les membres ci-après et les a chargés de s’acquitter de mandats nouveaux ou renouvelés dans le cadre des activités qu’il mène en collaboration avec d’autres organes constitués :

a) Christian Araujo, Adao Soares Barbosa (Timor-Leste), Mokoena France (Lesotho) et Hana Hamadalla Mohamed (Soudan), au sein de l’Équipe spéciale du Comité de l’adaptation chargée des PNA ;

b) Kenel Delusca (Haïti), Payai Manyok John (Soudan du Sud), Hana Hamadalla Mohamed et Maaike Willemsen (Royaume des Pays-Bas), au sein du groupe de travail conjoint du Comité de l’adaptation, du LEG et du Comité permanent du financement sur la question des méthodes d’examen de l’adéquation et de l’efficacité de l’adaptation et de l’appui ;

c) Christian Araujo, Kenel Delusca, Gabriel Kpaka (Sierra Leone) et Buddi Sagar Poudel (Népal), pour les travaux menés avec le Groupe consultatif d’experts ;

d) Christian Araujo, Kenel Delusca et Richard Mfumu Lungu (Zambie) pour les travaux menés avec le Comité de Paris sur le renforcement des capacités ;

e) Mokoena France, Payai Manyok John et Jamie Ovia (Tuvalu), pour les travaux menés avec le Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones (Groupe de facilitation) ;

<sup>6</sup> Disponible à l’annexe II du document [FCCC/SBI/2025/7](#).

<sup>7</sup> Pour le rapport final, voir le document [FCCC/SBI/2025/17](#).

f) Fredrick Manyika (République-Unie de Tanzanie), Mery Yaou (Togo) et Benon Yassin (Malawi) dans le cadre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements ;

g) Fredrick Manyika et Idrissa Semde (Burkina Faso), pour les travaux menés avec le CPF ;

h) Buddi Sagar Poudel et Maaike Willemsen, pour les travaux menés en collaboration avec le Comité exécutif de la technologie et le Centre-Réseau des technologies climatiques ;

i) Adao Soares Barbosa, Orla Kilcullen (Irlande) et Idrissa Semde, pour les travaux menés avec l'Équipe spéciale du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie chargée de la question des déplacements de population ;

j) Orla Kilcullen, Jamie Ovia et Benon Yassin, pour les travaux menés avec le groupe d'experts des pertes autres qu'économiques du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie ;

k) Gabriel Kpaka, Richard Mfumu Lungu et Mery Yaou, pour les travaux menés avec le Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre.

9. La liste des membres du Groupe d'experts au 30 septembre 2025 est reproduite à l'annexe.

## **B. Activités menées depuis la quarante-septième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés**

10. Le Groupe d'experts a pris note des activités qu'il a menées depuis sa quarante-septième session, notamment :

a) Exécution de diverses activités relatives à la mise à jour des Directives techniques pour le processus des PNA, y compris :

i) Une réunion (10 au 12 mars 2025, Bonn) consacrée à l'examen du projet de version actualisée des Directives techniques, en présence d'experts de Parties et d'organisations ;

ii) Une manifestation d'une journée organisée le 23 mai 2025, pendant la première Semaine mondiale du climat, à Panama, au cours de laquelle des présentations et des discussions sur les Directives techniques ont eu lieu ;

iii) Une manifestation parallèle, organisée dans le cadre des soixante-deuxièmes sessions respectives des organes subsidiaires pour présenter les points forts des Directives techniques et dialoguer avec les participants sur les dernières orientations concernant les PNA ;

iv) Des consultations supplémentaires avec les Parties tenues le 29 juillet 2025, dans le prolongement des consultations visées au paragraphe 10 a) ii) ci-dessus ;

v) Le lancement des Directives techniques lors de l'Expo PNA 2025 ;

b) Organisation de l'Expo PNA 2025, qui a permis de partager des informations sur les expériences des pays et de stimuler les parties prenantes à faire progresser l'exécution des PNA ;

c) Discussions relatives à la préparation des activités à venir ;

d) Poursuite des conseils techniques proposés aux PMA sur l'élaboration et l'exécution des PNA lors des dialogues nationaux sur les PNA, tenus en ligne et en présentiel ;

e) Participation aux réunions et aux manifestations tenues aux soixante-deuxièmes sessions respectives des organes subsidiaires, y compris organisation

d'une manifestation parallèle consacrée aux travaux du Groupe d'experts en matière d'appui aux PMA et la participation aux événements suivants :

- i) Réunion préparatoire sur les PMA ;
- ii) Treizième réunion du Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones ;
- iii) Atelier technique de session organisé dans le cadre du programme de travail renforcé de Lima relatif au genre ;
- iv) Quatorzième édition du Forum de Durban sur le renforcement des capacités ;
- v) Atelier de session au titre de l'Initiative commune de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire ;
- vi) Dialogue 2025 sur l'Action pour l'autonomisation climatique ;
- vii) Neuvième réunion du groupe de coordination informel pour le renforcement des capacités au titre de la Convention et de l'Accord de Paris ;
- viii) Manifestation organisée conjointement par le Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et le Président du GIEC sur les travaux du Groupe de travail II du GIEC et leur pertinence pour l'objectif mondial en matière d'adaptation ;
- f) Organisation d'un atelier régional visant à fournir un appui direct et personnalisé en matière de renforcement des capacités aux équipes de pays des PMA et des petits États insulaires en développement africains, dans le but d'accélérer l'élaboration et l'exécution des PNA, y compris sous la forme de programmes intégrés plutôt que de projets isolés, dans ces pays ;
- g) Aide aux PMA pour l'élaboration, dans le cadre de leur PNA, de plans d'action comprenant des stratégies de financement visant à mobiliser des sources diverses de financement de l'adaptation, et l'étude des modalités d'exécution de ces plans, tant dans le cadre du Mécanisme financier qu'en dehors ;
- h) Collaboration avec l'équipe spéciale créée par le Groupe d'experts à sa quarante-septième réunion et chargée de contribuer à l'élaboration du rapport 2025 sur les progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution des PNA (pour plus de détails, voir par. 31 ci-après) ;
- i) Mise au point d'un outil interactif, fondé sur la cartographie des sources de financement réalisée pour un document technique élaboré par le Groupe d'experts<sup>8</sup>, afin d'aider les PMA à comprendre les sources existantes et potentielles de financement de l'adaptation à la fois dans le cadre du Mécanisme financier et en dehors de celui-ci ;
- j) Apport d'une aide directe aux PMA qui n'ont pas encore formulé leur premier PNA par l'intermédiaire de l'initiative « Open NAP », de l'initiative sur les données des PNA, des dialogues nationaux sur les PNA et des modalités relatives à l'examen des projets de PNA ;
- k) Collaboration avec le groupe de travail constitué par le Groupe d'experts à sa quarante-septième réunion en vue d'aider les PMA à élaborer leur premier PNA, qui comprend des représentants d'institutions et d'organisations concernées ;
- l) Mise à jour de la plateforme NAP Central, qui fait office de référentiel des PNA et des informations et connaissances connexes.

<sup>8</sup> LEG. 2023. *Mapping of relevant sources of finance for climate change adaptation for the least developed countries*. Bonn : CCNUCC. Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/635395>.

## C. État d'avancement du processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation<sup>9</sup>

### 1. Progrès accomplis par les pays les moins avancés

11. Le Groupe d'experts a noté qu'au 30 septembre 2025, sur les 44 PMA, 23 avaient élaboré leur PNA et l'avaient soumis sur la plateforme NAP Central<sup>10</sup>, 5 avaient élaboré un projet de PNA qu'ils comptaient finaliser et soumettre avant la fin de l'année 2025<sup>11</sup>, 10 étaient en train d'élaborer leur PNA avec l'aide de diverses organisations<sup>12</sup> et 4 n'avaient pas encore commencé à le faire<sup>13</sup>. Des informations concernant les PNA de deux PMA étaient en attente<sup>14</sup>. Le Burkina Faso a présenté son PNA actualisé en mars 2025, tandis que le Cambodge est en train d'actualiser le sien.

12. Le Groupe d'experts a également noté qu'au 30 septembre 2025, sur les 21 PMA qui n'avaient pas encore soumis de PNA et pour lesquels des informations étaient disponibles, 18 avaient vu l'aide au titre du Programme de préparation approuvée par le Fonds vert pour le climat<sup>15</sup>. Sur ces 18 pays, 7 devraient élaborer un PNA en 2025<sup>16</sup>. Une aide supplémentaire a été apportée à plusieurs PMA par l'intermédiaire du Groupe de travail technique sur les PNA en vue d'accélérer l'élaboration et l'exécution de leurs PNA pour qu'ils soient soumis avant la fin de l'année 2025. Les îles Salomon n'ont pas encore de projet approuvé par le Fonds vert pour le climat au titre de son Programme d'appui à la planification et reçoivent le soutien de l'Institut mondial de la croissance verte et du Ministère australien des affaires étrangères et du commerce, la soumission de leur PNA étant prévue pour 2026.

### 2. Progrès accomplis concernant l'appui fourni

13. Au 8 septembre 2025, les pays en développement avaient soumis 160 propositions au Fonds vert pour le climat dans le cadre de son Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires, dont 49 propositions émanant de PMA. Sur ces 160 propositions, 144 avaient été approuvées au 8 septembre 2025, dont 44 émanant de PMA, et 118 projets en étaient au stade du décaissement des fonds, dont 33 projets destinés à des PMA.

14. En ce qui concerne l'assistance technique, le Groupe d'experts continue d'aider les PMA à élaborer et à exécuter leur PNA principalement grâce aux moyens suivants :

- a) Les ateliers régionaux sur les PNA, qui offrent aux pays, de manière ciblée, des occasions de faire part de leur expérience, de renforcer leurs capacités et de créer des partenariats au niveau régional pour faciliter l'élaboration et l'exécution des PNA ;
- b) Les Expos PNA, qui facilitent l'échange de données d'expérience entre les pays et favorisent les partenariats entre les pays et les organisations, organismes et entités de recherche qui soutiennent l'élaboration et l'exécution des PNA ;

<sup>9</sup> La présente section donne un aperçu des progrès réalisés par les PMA dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA. Pour des informations détaillées sur les progrès accomplis par tous les pays en développement, voir les rapports d'activité annuels, disponibles à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/node/747>.

<sup>10</sup> Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Éthiopie, Haïti, Kiribati, Libéria, Madagascar, Mozambique, Népal, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Timor-Leste, Togo et Zambie. Les PNA sont disponibles à l'adresse suivante : <https://napcentral.org/submitted-naps>.

<sup>11</sup> Angola, Lesotho, Mali, République démocratique populaire lao et République-Unie de Tanzanie.

<sup>12</sup> Comores, Érythrée, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Malawi, Mauritanie, Ouganda, Sénégal et Tuvalu.

<sup>13</sup> Djibouti, îles Salomon, Rwanda et Yémen.

<sup>14</sup> Afghanistan et Myanmar.

<sup>15</sup> Angola, Comores, Djibouti, Érythrée, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Lesotho, Malawi, Mali, Mauritanie, Ouganda, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Tuvalu et Yémen.

<sup>16</sup> Angola, Guinée-Bissau, Lesotho, Malawi, Mali, République démocratique populaire lao et République-Unie de Tanzanie.

c) Le groupe de travail technique sur les PNA et ses quatre sous-groupes (directives techniques pour les PNA, appui à l'exécution des PNA, suivi des PNA et forums multipartites), qui aident le Groupe d'experts à s'assurer le concours d'un large éventail d'organisations et d'experts afin de fournir un appui et des conseils techniques à l'élaboration et l'exécution des PNA, notamment de produire des directives techniques, d'examiner les projets de PNA, d'élaborer des documents techniques, d'organiser des formations, de réfléchir aux moyens de combler les lacunes et de répondre aux besoins liés à l'élaboration et à l'exécution des PNA, et de mettre au point des outils de suivi et d'évaluation des progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution des PNA ;

d) L'initiative visant à constituer une réserve de projets pour l'exécution des PNA, au titre de laquelle le Groupe d'experts et ses partenaires d'exécution aident les PMA à élaborer ou à mettre à jour leur PNA et à trouver des idées de projet susceptibles de faire l'objet de notes de cadrage puis de propositions visant à obtenir des fonds de la part du Fonds pour l'adaptation, du FVC ou du Fonds pour les PMA afin de mettre en œuvre les mesures d'adaptation prioritaires définies dans leur PNA ;

e) Les dialogues nationaux sur les PNA, qui permettent au Groupe d'experts et aux équipes de pays chargées des PNA d'échanger sur les progrès accomplis, les difficultés rencontrées et les besoins d'appui concernant l'élaboration et l'exécution des PNA ;

f) L'initiative Open NAP<sup>17</sup>, qui permet d'offrir un soutien complet à l'élaboration des PNA aux PMA et aux autres pays intéressés et, en tant qu'outil de collaboration ouvert, de mobiliser les contributions de toutes les parties prenantes à l'élaboration des PNA ;

g) Le fichier d'experts originaires des PMA<sup>18</sup>, qui est tenu à jour par le Groupe d'experts et regroupe des experts susceptibles de soutenir l'élaboration et l'exécution des PNA ;

h) L'initiative sur les données des PNA<sup>19</sup>, qui, en regroupant des données de qualité et en suivant les tendances mondiales en matière de libre accès, de partage des données et d'utilisation d'outils de pointe, vise à aider les pays à intégrer facilement les données et les résultats d'analyses dans leurs PNA et les produits connexes.

#### **D. État d'avancement des projets d'adaptation dans les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et stratégies et plans correspondants bénéficiant d'un appui au titre du Fonds pour les pays les moins avancés**

15. Le Groupe d'experts a pris note des renseignements communiqués par le secrétariat du FEM concernant l'approbation, entre janvier et juin 2025, par le Conseil du Fonds spécial pour les changements climatiques et du Fonds pour les PMA, d'un financement non remboursable au titre du Fonds pour les PMA d'un montant de 53,43 millions de dollars des États-Unis affectés à six projets et à un programme<sup>20</sup>. Les projets et le programme sont axés sur les mesures d'adaptation dans les domaines de l'agriculture, de la gestion des ressources naturelles, des services d'information sur le climat, du tourisme, de la gestion des zones côtières, de la gestion des ressources en eau et de la gestion des risques de catastrophe.

<sup>17</sup> <https://napcentral.org/open-naps>.

<sup>18</sup> <https://napcentral.org/roster-of-experts>.

<sup>19</sup> Pour plus d'informations, voir <FCCC/SBI/2022/18>, par. 26.

<sup>20</sup> Les six projets sont mis en œuvre aux îles Salomon, à Madagascar, au Népal, en Ouganda, au Timor-Leste et au Togo, tandis que le programme est exécuté au Tchad et au Mali.

### III. Activités en cours et prochaines étapes

#### A. Appui direct aux pays

##### 1. Appui fourni aux pays les moins avancés afin de les aider à exécuter leurs plans nationaux d'adaptation

16. Le Groupe d'experts a noté que l'atelier régional de renforcement des capacités sur les PNA destiné aux PMA et PEID africains s'était déroulé avec succès (pour plus de détails, voir par. 26 ci-après).

17. Le Groupe d'experts est convenu de continuer d'aider les PMA à élaborer, dans le cadre de leur PNA, des plans d'action comprenant des stratégies de financement visant à mobiliser des sources diverses de financement de l'adaptation, et à étudier les modalités d'exécution de ces plans.

##### 2. Renforcement de l'appui direct apporté aux pays les moins avancés pour les aider à élaborer et à mettre à jour leurs plans nationaux d'adaptation

18. Le Groupe d'experts a constaté que les 15 PMA qui étaient en train d'élaborer leur PNA ou qui avaient élaboré des projets de PNA au 30 septembre 2025 avaient tous vu leur projet au titre du Programme de préparation approuvé par le FVC (voir tableau 1).

Tableau 1

**Pays les moins avancés en train d'élaborer leurs plans nationaux d'adaptation avec le soutien du Programme de préparation du Fonds vert pour le climat, au 30 septembre 2025**

Pays	Date à laquelle l'aide du Programme de préparation du FVC a été approuvée	Entité accréditée par le FVC
Angola	30 mai 2025	PNUE
Comores	30 mai 2025	PNUE
Érythrée	25 juin 2024	PNUE
Gambie	14 septembre 2023	PNUE
Guinée	2 mars 2020	PNUD
Guinée-Bissau	28 avril 2022	PNUD
République démocratique populaire lao	24 juin 2022 22 novembre 2022	ONU-Habitat Institut mondial de la croissance verte
Lesotho	24 juin 2020	PNUE
Malawi	20 mars 2019	PNUE
Mali	18 avril 2025	PNUD
Mauritanie	9 juillet 2018	PNUE
Sénégal	29 février 2024	PNUD
Tuvalu	18 janvier 2021	Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement

Pays	Date à laquelle l'aide du Programme de préparation du FVC a été approuvée	Entité accréditée par le FVC
Ouganda	22 juin 2021	PNUE
République-Unie de Tanzanie	5 août 2021	PNUD

19. Le Groupe d'experts est convenu de continuer à renforcer l'aide apportée aux PMA pour qu'ils puissent élaborer et soumettre leur premier PNA avant la fin de l'année 2025<sup>21</sup> en collaborant directement avec eux. Il a également décidé de renforcer son appui en prenant les mesures suivantes :

- a) Collaborer avec le Fonds vert pour le climat et les partenaires d'exécution concernés afin de recenser les goulets d'étranglement qui empêchent les pays d'accélérer l'élaboration de leur PNA par le biais de leurs projets PNA du Fonds vert pour le climat ;
- b) Offrir, avec l'aide du secrétariat, un soutien personnalisé aux PMA qui n'ont pas encore amorcé l'élaboration de leur PNA afin de s'assurer que leur PNA soit en place avant la fin de l'année 2025<sup>22</sup> ;
- c) Recenser et diffuser les bonnes pratiques, les enseignements à retenir et les études de cas des PMA qui ont progressé dans le processus d'élaboration des PNA afin d'étayer les efforts en cours et de promouvoir l'apprentissage par les pairs dans l'ensemble des PMA ;
- d) Collaborer avec le Président du Groupe des pays les moins avancés en vue de promouvoir une action concertée visant l'élaboration des PNA et leur soumission avant la fin de 2025 ainsi que leur exécution en 2030 au plus tard.

### 3. Appui offert aux pays les moins avancés pour les aider à mettre en place un processus itératif efficace d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation

20. Le Groupe d'experts a examiné les prochaines étapes envisageables pour son outil interactif de cartographie des sources de financement pour l'adaptation aux changements climatiques (voir par. 10 i) ci-dessus). Il est convenu de finaliser l'outil et de le mettre en service avant la trentième session de la Conférence des Parties, en tenant compte, entre autres, de la nécessité 1) d'établir une distinction claire entre l'appui financier et non financier, 2) d'utiliser une terminologie normalisée pour les mécanismes financiers et les types d'accès, 3) d'envisager de mettre à disposition, grâce à l'outil, des liens vers les sources de financement et des informations relatives à ces sources, telles que des modèles de proposition et des critères d'éligibilité, et 4) de veiller à ce que l'outil soit une ressource dynamique en mettant en œuvre un mécanisme de mise à jour régulière.

21. Le Groupe d'experts est également convenu de continuer à collaborer avec le Groupe de travail technique sur les PNA pour soutenir les PMA et pour recenser les meilleures pratiques et les enseignements à retenir du processus des PNA et les diffuser sous forme de documents d'information et lors d'ateliers régionaux sur les PNA et des Expos PNA.

### 4. Exploitation du fichier d'experts originaires des PMA

22. Le Groupe d'experts est convenu d'organiser des sessions avec les experts figurant sur sa liste, soit virtuellement, soit en présentiel, avant la fin de 2025, afin d'étudier comment utiliser au mieux leurs connaissances spécialisées et d'encourager leur participation aux Expos PNA et aux ateliers sur les PNA et aux autres événements qu'il organise.

<sup>21</sup> À sa cinquième session, dans sa décision 1/CMA.5 (par. 59), la CMA a engagé les Parties qui ne l'avaient pas encore fait à mettre en place leurs plans, politiques et processus nationaux de planification en matière d'adaptation d'ici à 2025.

<sup>22</sup> Au 30 septembre 2025, l'Angola, l'Érythrée, la Gambie et les îles Salomon bénéficiaient de cet appui.

## B. Processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation : Directives techniques et appui

### 1. Mise à jour des Directives techniques pour le processus des plans nationaux d'adaptation

23. Le Groupe d'experts a noté que la version actualisée des Directives techniques pour le processus des PNA<sup>23</sup> avait été lancée avec succès lors de l'Expo PNA 2025. Il a défini les étapes suivantes pour la diffusion des Directives techniques et la promotion de leur application :

- a) Élaborer un résumé facile à lire des Directives techniques sous forme de brochure et d'affiches pour les promouvoir lorsque des manifestations sont organisées ;
- b) Traduire les Directives techniques dans les langues de l'ONU autres que l'anglais et faire imprimer des copies de ces versions ;
- c) Mener des actions de sensibilisation afin de faire connaître les Directives techniques en organisant des webinaires et en préparant des présentations multimédias à l'intention des personnes travaillant sur les PNA et en dialoguant avec les institutions et organisations concernées ;
- d) Élaborer des documents complémentaires pour faciliter l'application des Directives techniques, par exemple sur l'évaluation des coûts et le financement des mesures d'adaptation, sur le Cadre intégré pour les PNA et les ODD et sur les outils et autres ressources produits par d'autres organes constitués pouvant être utilisés pour s'orienter dans le cadre des différentes phases du processus des PNA ;
- e) Publier des orientations destinées aux entités externes sur l'élaboration de suppléments aux Directives techniques ;
- f) Élaborer du matériel de formation sur les Directives techniques, y compris des modules et des exercices à progression autonome pouvant être utilisés lors des ateliers sur les PNA ;
- g) Documenter les études de cas sur l'application des Directives techniques sur la plateforme NAP Central, en mettant l'accent sur le financement et l'exécution des PNA ;
- h) Envisager l'utilisation de l'IA lors de l'application des Directives techniques et aider les PMA à recourir à cette option, selon que de besoin ;
- i) Élaborer des modèles, des listes de contrôle et des études de cas sur différents sujets afin d'aider les pays à appliquer les Directives techniques ;
- j) Appuyer la mise en œuvre de l'initiative sur les données des PNA ;
- k) Analyser les projets d'adaptation financés par rapport aux objectifs fixés dans le cadre de l'objectif mondial en matière d'adaptation<sup>24</sup>.

### 2. Suppléments aux Directives techniques pour l'élaboration et l'exécution des plans nationaux d'adaptation

24. Le Groupe d'experts a pris note des suppléments suivants aux Directives techniques pour le processus des PNA lancés à l'occasion de l'Expo PNA 2025<sup>25</sup> :

- a) Un rapport analytique du PNUD sur le financement et l'assurance en matière de gestion des risques climatiques et de catastrophe dans les PNA et les contributions déterminées au niveau national ;

<sup>23</sup> LEG. 2025. *The NAP Technical Guidelines: Updated technical guidelines for the process to formulate and implement national adaptation plans*. Bonn : CCNUCC. Disponible à l'adresse suivante : <https://napcentral.org/nap-guidelines>.

<sup>24</sup> Visés aux paragraphes 9 et 10 de la décision 2/CMA.5.

<sup>25</sup> Les suppléments sont disponibles à l'adresse suivante : <https://napcentral.org/supplementary-materials-library>.

b) Un guide technique du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie sur l'intégration des liens entre mobilité humaine et changements climatiques dans les processus pertinents de planification à l'échelle nationale en matière de changements climatiques ;

c) Une compilation de recommandations, élaborée par Climate Service Center Germany, sur l'amélioration de la prise en compte de l'adaptation des zones côtières et de l'océan lors de l'élaboration des PNA.

25. Le Groupe d'experts a également pris note du fait que les suppléments suivants étaient en cours d'élaboration :

a) Des directives relatives à l'élaboration de stratégies de financement de l'adaptation (PNUD) ;

b) Une compilation d'études de cas sur la transformation des systèmes d'eau urbains au service de la résilience et de la sécurité climatiques au moyen d'approches décentralisées de l'infrastructure, de la gouvernance, du financement et de la gestion (Université de Pennsylvanie).

### 3. Formation sur l'élaboration et l'exécution des plans nationaux d'adaptation

26. Le Groupe d'experts a organisé, à Nairobi du 8 au 11 juillet 2025, un atelier régional de renforcement des capacités sur les PNA à l'intention des PMA et PEID africains<sup>26</sup>. À l'issue de cet atelier, les pays participants avaient :

a) Élaboré des projets de résumés de leurs PNA pouvant être utilisés lors des échanges avec les bailleurs de fonds potentiels ;

b) Élaboré des notes de cadrage pour des projets ; différents projets ont été intégrés dans des programmes afin de mieux faciliter la mise en œuvre des priorités définies dans les PNA ;

c) Formulé une vision commune de la notion de « pays s'adaptant bien » à l'horizon 2030 ou 2035, en soulignant que la volonté politique, le financement durable, les capacités institutionnelles, la gouvernance inclusive et la résilience mesurable étaient essentiels pour faire de cette vision une réalité ;

d) Élaboré une feuille de route pour finaliser les résumés des PNA et les communiquer aux centres de liaison nationaux en vue de leur publication sur la plateforme NAP Central, communiquer les résultats de l'atelier aux parties prenantes nationales et poursuivre l'élaboration des notes de cadrage.

27. Le Groupe d'experts est convenu que les actions ci-après devraient être menées dans le prolongement de l'atelier visé au paragraphe 26 ci-dessus :

a) Élaborer un rapport de synthèse informel sur l'atelier afin de regrouper les informations sur les messages clés, les enseignements à retenir et les recommandations qui en découlent, ainsi que les progrès, les défis et les prochaines étapes de la mise en œuvre des feuilles de route visées à l'alinéa d) du paragraphe 26 ci-dessus, et faciliter l'apprentissage des parties prenantes en ce qui concerne l'exécution des PNA ;

b) Assurer le suivi des participants, afin de veiller à ce que les travaux amorcés pendant l'atelier se poursuivent.

28. Le Groupe d'experts est convenu de continuer à organiser, sous réserve de la disponibilité de ressources, des ateliers régionaux sur les PNA, qui porteront sur l'application de la version actualisée des Directives techniques pour le processus des PNA et sur des sujets essentiels à l'exécution des PNA, tels que la détermination des besoins financiers pour l'exécution des PNA, le positionnement des PNA en tant que cadre pour l'adaptation et le renforcement de la résilience au niveau national, l'exécution des PNA en tant que programme cohérent plutôt qu'en tant que projets individuels, l'élaboration de notes de cadrage et de

<sup>26</sup> Voir <https://unfccc.int/event/nap-workshop-africa-2025>.

propositions de projet, la considération de sources de financement diverses et la réalisation d'évaluations des risques et des vulnérabilités.

29. Le Groupe d'experts a discuté des approches envisageables pour dispenser des formations sur l'exécution des PNA afin d'assurer que leur portée et leurs effets sur le développement continu des capacités soient optimaux, y compris grâce au recours à différents modes de formation (en présentiel et à progression autonome), à l'utilisation de l'IA et d'autres technologies et à la collaboration avec des institutions universitaires et techniques.

#### 4. Groupe de travail technique sur les plans nationaux d'adaptation et sous-groupes

30. Le Groupe d'experts a indiqué que le Groupe de travail technique sur les PNA continuait de contribuer à ses travaux, notamment à organiser les Expos PNA et à coordonner la fourniture d'une assistance technique aux PMA. Il est convenu de continuer à collaborer avec des organisations et experts par l'intermédiaire du Groupe de travail technique sur les PNA afin d'accélérer l'élaboration et l'exécution des PNA dans les PMA.

### C. Suivi et contrôle des progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution des plans nationaux d'adaptation

#### 1. Rapport sur l'état d'avancement du processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation

31. Le Groupe d'experts a examiné le projet de rapport 2025 sur l'état d'avancement des PNA, élaboré à l'aide des contributions de l'équipe spéciale qu'il avait créée à sa quarante-septième réunion<sup>27</sup>, en ce qui concerne la structure du rapport, la méthodologie appliquée et les conclusions présentées. Il a décidé d'inclure dans le rapport des informations sur le coût des mesures d'adaptation prioritaires des PMA, telles qu'elles sont présentées dans leurs PNA. Il a décidé également d'élaborer un document d'information sur les fonds nécessaires aux PMA pour l'exécution intégrale de leurs PNA.

#### 2. Outil de suivi et d'évaluation des progrès, de l'efficacité et des lacunes concernant le processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation

32. Le Groupe d'experts a pris note des mises à jour en cours de l'outil de suivi et d'évaluation des progrès<sup>28</sup>, qui est conçu pour aider les pays à suivre les progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution des PNA et à en rendre compte.

33. Le Groupe d'experts a défini les étapes suivantes concernant l'outil de suivi et d'évaluation des progrès :

- a) Réviser l'outil à la lumière de la version actualisée des Directives techniques pour le processus des PNA ;
- b) Continuer à affiner l'outil afin de tenir compte des retours d'information obtenus en continu et de l'évolution des besoins des pays, ainsi que des progrès réalisés dans l'élaboration d'indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial en matière d'adaptation.

<sup>27</sup> FCCC/SBI/2025/7, par. 27. L'équipe spéciale est composée de représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Agence allemande de coopération internationale, de l'Institut mondial de la croissance verte, du Groupe sur l'observation de la Terre, de l'Institut des stratégies environnementales mondiales, du Réseau mondial pour les PNA, d'Assainissement et eau pour tous, du PNUD, du PNUE, d'ONU-Habitat, de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'Organisation météorologique mondiale.

<sup>28</sup> LEG. 2015. *Monitoring and assessing progress, effectiveness and gaps under the process to formulate and implement National Adaptation Plans: The PEG M&E tool*. Bonn : CCNUCC. Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/node/640432>.

## D. Questions relatives à l'accès au financement du Fonds vert pour le climat, du Fonds pour l'environnement mondial et du Fonds d'adaptation

### 1. Fonds vert pour le climat

34. Le Groupe d'experts a constaté qu'au 30 septembre 2025, 13 des 44 PMA disposaient d'une ou plusieurs entités à accès direct, pour un total de 19 entités, et que 10 d'entre elles n'avaient pas encore obtenu de financement du FVC (voir tableau 2). Il convient de souligner que certains projets approuvés menés dans des PMA ont été présentés par des entités à accès direct non domiciliées dans des PMA (voir tableau 3).

Tableau 2

**Entités à accès direct des PMA accréditées auprès du Fonds vert pour le climat, au 30 septembre 2025**

Pays	Entité à accès direct	Envergure des projets visés par l'accréditation	Nombre de projets approuvés
Bangladesh	Infrastructure Development Company	Moyenne	1
	Fondation Palli Karma-Sahayak	Moyenne	3
Bénin	Fonds national pour l'environnement	Micro	1
Burkina Faso	Fonds d'intervention pour l'environnement	Micro	0
Cambodge	National Committee for Sub-National Democratic Development	Micro	0
Éthiopie	Ministère éthiopien des finances	Moyenne	2
République démocratique populaire lao	Fonds de protection de l'environnement	Micro	0
Mali	Banque nationale de développement agricole	Petite	0
Népal	Alternative Energy Promotion Centre	Petite	1
	National Trust for Nature Conservation	Micro	0
	Nepal Investment Mega Bank	Moyenne	0
Rwanda	Development Bank of Rwanda	Moyenne	0
	Ministère de l'environnement	Petite	3
Sénégal	Banque agricole du Sénégal	Petite	1
	Centre de surveillance écologique	Micro	2
	Ministère de l'eau et de l'environnement	Petite	0
Ouganda			
République-Unie de Tanzanie	Cooperative and Rural Development Bank	Moyenne	1
Zambie	Development Bank of Rwanda	Moyenne	0
	Zambia National Commercial Bank	Petite	0

Source : Banque de données ouvertes du FVC, disponible à l'adresse suivante : <https://data.greenclimate.fund/public>.

Note : Les entités accréditées ne peuvent soumettre des propositions de financement que pour des projets dont le montant ne dépasse pas celui pour lequel elles ont été accréditées ; par exemple, les entités accréditées pour des projets de taille « moyenne » peuvent soumettre des propositions de financement pour des projets ou des activités de programme de taille « micro », « petite » ou « moyenne », mais elles ne peuvent le faire pour des projets ou des activités de plus grande envergure (micro = accrédité pour un financement allant jusqu'à 10 millions de dollars ; petite = jusqu'à 50 millions de dollars ; moyenne = jusqu'à 250 millions de dollars ; grande = 250 millions de dollars ou plus).

Tableau 3

**Entités à accès direct non domiciliées dans les pays les moins avancés ayant des projets approuvés par le Fonds vert pour le climat dans les pays les moins avancés au 1<sup>er</sup> septembre 2025**

<i>Entité à accès direct</i>	<i>Pays du (des) projet(s) approuvé(s)</i>
Korea Development Bank	Cambodge
	République démocratique populaire lao

## 2. Fonds pour l'environnement mondial

35. Le Groupe d'experts a noté qu'au 30 juin 2025, 67,5 % des 920 millions de dollars prévus au titre du Fonds pour les PMA dans le cadre du huitième cycle de reconstitution des ressources du FEM (2022-2026) avaient été alloués sur la base du plafond initial de 20 millions de dollars par PMA. Sur les 44 PMA, 20 avaient obtenu la totalité des 20 millions de dollars tandis que 13 n'avaient obtenu qu'un financement partiel et 11 n'avaient reçu aucun financement (voir tableau 4).

Tableau 4

**Pays ayant accédé à un financement (plafond) au titre du Fonds pour les pays les moins avancés dans le cadre du huitième cycle de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (2022-2026), au 30 juin 2025 : état d'avancement de l'accès**

<i>Intégralité de la somme plafonnée reçue</i>	<i>Somme plafonnée partiellement versée</i>	<i>Aucune somme versée</i>
Angola	Bénin	Afghanistan
Burkina Faso	Guinée	Bangladesh
Burundi	Libéria	République démocratique du Congo
Cambodge	Madagascar	Érythrée
République centrafricaine	Malawi	Guinée-Bissau
Tchad	Mozambique	Haïti
Comores	Népal	Kiribati
Djibouti	Niger	Myanmar
Éthiopie	Îles Salomon	Sénégal
Gambie	Timor-Leste	Soudan
République démocratique populaire lao	Togo	Tuvalu
Lesotho	Ouganda	
Mali	Zambie	
Mauritanie		
Rwanda		
Sierra Leone		
Somalie		

<i>Intégralité de la somme plafonnée reçue</i>	<i>Somme plafonnée partiellement versée</i>	<i>Aucune somme versée</i>
Soudan du Sud		
République-Unie de Tanzanie		
Yémen		

*Note : Le Bhoutan et Sao Tomé-et-Principe, qui sont sortis de la catégorie des PMA le 13 décembre 2023 et le 13 décembre 2024 respectivement, avaient reçu l'intégralité de la somme plafonnée au 30 juin 2025.*

### 3. Fonds pour l'adaptation

36. Le Groupe d'experts a noté que le Fonds pour l'adaptation avait approuvé le versement de plus de 290 millions de dollars à 43 projets et programmes menés dans les PMA et axés sur les avantages des mesures d'adaptation pour les populations particulièrement vulnérables aux changements climatiques. Le Fonds pour l'adaptation procède actuellement à l'élaboration de trois manuels de formation dans le cadre de ses efforts globaux visant à améliorer la capacité des PMA et d'autres pays en développement d'accéder au financement. Ces manuels renforceront l'aide au renforcement des capacités, permettront aux pays à bien appréhender le cycle d'un projet soumis au Fonds et offriront des orientations étape par étape sur l'accès au financement au moyen des guichets du Fonds. Le Fonds a également réalisé une étude visant à compiler les enseignements tirés des interventions d'adaptation menées dans les PMA, l'objectif étant d'aider les PMA à mieux comprendre les différentes stratégies d'adaptation et de mettre en évidence les moyens de surmonter les obstacles empêchant une adaptation efficace.

### 4. Difficultés d'accès au financement : recommandations

37. Le Groupe d'experts a examiné les difficultés rencontrées par les PMA pour ce qui est d'accéder aux financements du Fonds pour l'adaptation, du FVC et du FEM pour l'élaboration et l'exécution des PNA et a formulé des recommandations, qui seront soumises pour examen au Comité permanent du financement, sur les moyens de faciliter la mobilisation d'un appui à l'élaboration et à l'exécution des PNA afin d'aider les pays en développement Parties à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent<sup>29</sup>.

38. Les défis suivants, qui freinent les progrès réalisés par les PMA dans l'exécution de leur PNA, ont été relevés :

- a) Le nombre insuffisant de partenaires d'exécution régionaux et internationaux disponibles pour appuyer l'exécution des PNA ;
- b) L'insuffisance des ressources du Fonds pour les PMA, lesquelles ne permettent pas de couvrir le coût des propositions de projets d'adaptation soumises par les PMA, à savoir que sept propositions de projets d'un montant total de 89 millions de dollars É.-U. sont toujours en attente de financement bien que le FEM les ait approuvées ;
- c) L'absence de modalités précises pour accélérer l'exécution des PNA conformément au paragraphe 46 de la décision 1/CP.21 ;
- d) L'impossibilité de soumettre un PNA en tant que programme d'exécution, les PMA devant plutôt soumettre des projets individuels, chacun devant passer par le cycle complet du projet, ce qui ralentit les progrès globaux dans l'exécution des PNA.

<sup>29</sup> Décision 9/CP.27, par. 5.

39. Le Groupe d’experts a formulé les recommandations suivantes, que le Comité permanent du financement devra prendre en compte lorsqu’il élaborera les lignes directrices destinées aux entités fonctionnelles du Mécanisme financier :

- a) Il est recommandé à la Conférence des Parties de prier de nouveau le FVC d’accélérer la fourniture de l’appui destiné aux PMA pour mettre en œuvre les politiques, projets et programmes énoncés dans leurs PNA, conformément au paragraphe 46 de la décision 1/CP.21 ;
- b) Il est recommandé à la Conférence des Parties de prier les entités fonctionnelles du Mécanisme financier d’aider les PMA à établir et exécuter les programmes d’appui visant à faciliter l’exécution des PNA en tant que programmes intégrés plutôt que projets isolés<sup>30</sup>, et de fournir un appui adéquat pour permettre aux PMA d’atteindre les objectifs de 2025 et 2030 pour l’élaboration et l’exécution de leurs PNA, respectivement<sup>31</sup> ;
- c) Il est recommandé à la Conférence des Parties de prier le Fonds vert pour le climat d’envisager d’autres moyens pour les PMA d’accéder directement au financement, par exemple en menant des essais pilotes d’exécution de projets par des entités nationales qui ont fait une demande d’accreditation qui n’a pas encore été approuvée ;
- d) Il est recommandé à la Conférence des Parties d’inviter les entités régionales et internationales chargées de l’exécution à renforcer l’appui apporté aux PMA afin que l’exécution soit pilotée par les pays et réponde aux priorités nationales, et de demander au Fonds vert pour le climat de faciliter la fourniture d’un tel appui ;
- e) Il est recommandé à la Conférence des Parties d’encourager l’augmentation des contributions volontaires de ressources financières à l’appui du Fonds pour les PMA afin de répondre aux besoins de ceux-ci en matière d’adaptation.

## E. Expos PNA

40. Le Groupe d’experts a pris note du succès de l’Expo PNA organisée à Lusaka du 12 au 15 août 2025 sur le thème des innovations dans le processus des PNA et a remercié tous les organismes qui ont contribué à cette manifestation, notamment les organes constitués, les entités des Nations Unies, les organisations internationales, les entités du secteur privé, les communautés locales et les peuples autochtones, ainsi que les diverses parties prenantes du pays hôte, la Zambie, qui ont pris part à la manifestation<sup>32</sup>.

41. Parmi les points forts de l’Expo PNA figurait le lancement de la version actualisée des Directives techniques pour le processus des PNA. Le Groupe d’experts a souligné les messages clés suivants découlant de l’Expo PNA :

- a) Les pays sont en train de modifier la façon dont ils abordent l’adaptation, délaissant une gestion des risques réactive au bénéfice d’une approche axée sur la prévision d’un avenir résilient, associée à une extrapolation rétroactive, compte tenu de l’objectif mondial en matière de cibles d’adaptation, et s’appuient sur leurs capacités réelles pour progresser sur cette voie ;
- b) La plateforme nationale des PNA<sup>33</sup> fournit des enseignements précieux sur le rôle joué, dans le cadre du processus d’élaboration des PNA, par le renforcement des capacités interministérielles, la consultation participative et multisectorielle, la planification décentralisée, les partenariats entre les entités des secteurs public et privé et les communautés, ainsi que les connaissances locales et traditionnelles ;

<sup>30</sup> Conformément au paragraphe 46 de la décision 1/CP.21.

<sup>31</sup> Conformément au paragraphe 59 de la décision 1/CMA.5.

<sup>32</sup> Voir <https://expo.napcentral.org/2025>.

<sup>33</sup> La plateforme nationale des PNA est un forum permettant aux pays en développement de présenter leurs PNA et de mettre en avant leurs priorités en matière d’adaptation et la façon dont ils planifient de les exécuter. La première plateforme nationale des PNA s’est tenue dans le cadre de l’Expo PNA 2019 et le forum continue d’être organisé à chaque Expo PNA.

c) Les difficultés d'accès au financement de l'adaptation persistent, ce qui témoigne de la nécessité d'un financement aligné sur les priorités nationales, directement lié aux PNA et soutenu par des programmes de préparation et différents instruments financiers ;

d) La collaboration inclusive avec les parties prenantes, grâce à laquelle les jeunes, les peuples autochtones et les chefs religieux participent à la prise de décisions et assument des fonctions de leaders, est essentielle pour le processus des PNA ;

e) L'IA est susceptible d'améliorer de manière significative l'élaboration et l'exécution des PNA en favorisant une planification transparente et localisée de l'adaptation ;

f) Une assistance technique coordonnée est essentielle pour garantir une approche programmatique de l'exécution des PNA, comme cela a été souligné lors du forum UN4NAPs qui s'est tenu dans le cadre de l'Expo PNA.

42. Le Groupe d'experts a décidé de regrouper les messages clés de l'Expo PNA 2025, en se fondant sur ceux présentés au paragraphe 41 ci-dessus, et de les diffuser lors des réunions pertinentes.

43. Le Groupe d'experts a discuté des préparatifs de la prochaine édition de l'Expo PNA, notant que ces expositions devraient idéalement se tenir au cours du premier semestre de l'année.

## F. Suite donnée aux mandats émanant de la Conférence des Parties, de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

44. Le Groupe d'experts a examiné les progrès accomplis et les mesures à prendre s'agissant de donner suite aux mandats ci-après, que lui ont confiés la COP, la CMA et le SBI :

a) Organiser des consultations supplémentaires avec les Parties, en s'appuyant sur la consultation organisée en 2025 lors de la première semaine mondiale du climat, sur la mise à jour des Directives techniques pour le processus des PNA avant l'Expo PNA 2025<sup>34</sup> : le 29 juillet 2025, le Groupe d'experts a organisé une consultation en ligne avec les Parties (articulée en trois séances pour tenir compte des différents fuseaux horaires et permettre ainsi la participation d'un plus grand nombre de personnes) ;

b) Mettre à jour les Directives techniques pour le processus des PNA en tenant compte des dispositions de la décision 2/CMA.5 relative à l'objectif mondial en matière d'adaptation ainsi que des meilleures données scientifiques disponibles, notamment le sixième rapport d'évaluation du GIEC<sup>35</sup> : le Groupe d'experts a lancé la version actualisée des Directives techniques pour le processus des PNA lors de l'Expo PNA 2025 ;

c) Aider les PMA à prendre en compte les questions de genre lors de l'élaboration et de l'exécution de leurs PNA<sup>36</sup> : le Groupe d'experts continuera à veiller à ce que ses orientations techniques et ses produits prennent en compte les questions de genre ;

d) Établir tous les deux ans, à compter de 2020, des rapports de synthèse sur des thèmes propres à l'adaptation, en mettant l'accent sur les enseignements à retenir et les bonnes pratiques recensées dans les pays en développement Parties<sup>37</sup> : le Groupe d'experts a examiné les domaines thématiques pour le rapport de synthèse de 2026 et est convenu que ce rapport serait axé sur les efforts déployés par les PMA pour faire face aux risques climatiques, y compris les effets et les résultats des projets d'adaptation associés à leurs PNA ;

<sup>34</sup> FCCC/SBI/2025/11, par. 126.

<sup>35</sup> Décision 2/CMA.5, par. 47.

<sup>36</sup> Décision 10/CP.27, par. 13, et document FCCC/SBI/2023/10, par. 74.

<sup>37</sup> Décision 11/CMA.1, par. 13.

e) Recommander des mesures à prendre pour remédier aux problèmes liés à l'accès des PMA aux fonds proposés par le FVC pour l'élaboration et l'exécution des PNA et les soumettre à l'examen du Comité permanent du financement<sup>38</sup> : le Groupe d'experts a soumis des recommandations au Comité permanent du financement, pour examen à sa trente-huitième réunion ;

f) Continuer d'associer un large éventail d'organisations à l'exécution de son programme de travail, notamment par l'intermédiaire des groupes de travail thématiques<sup>39</sup> : le Groupe d'experts a continué de collaborer avec diverses organisations par l'intermédiaire de ses quatre groupes de travail thématiques, en organisant des expositions sur les PNA et des ateliers régionaux de renforcement des capacités, et en fournissant des conseils techniques.

## G. Prise en compte des questions de genre

45. Le Groupe d'experts a discuté des approches visant à intégrer des questions de genre dans ses travaux, en notant que les questions de genre étaient prises en compte dans la version actualisée des Directives techniques pour le processus des PNA, et a indiqué qu'il importait de continuer à renforcer la prise en compte des questions de genre lors des travaux futurs, y compris les études de cas, les ateliers et les expositions sur les PNA, tout en assurant également la représentation des jeunes, des peuples autochtones et des communautés locales.

46. Le Groupe d'experts procède actuellement au regroupement des études de cas soumises par les organisations concernées en réponse à son appel à contributions sur la prise en compte des questions de genre lors de l'élaboration et de l'exécution des PNA, en vue de leur publication sur la plateforme NAP Central<sup>40</sup>.

47. Le Groupe d'experts a décidé d'inclure dans ses rapports des informations ventilées par sexe sur la participation aux manifestations qu'il organise (voir tableau 5) afin de renforcer la transparence et l'obligation de rendre compte.

Tableau 5

**Participants aux manifestations du Groupe d'experts des pays les moins avancés en 2024-2025, par sexe**

Manifestation	Nombre total de participants	Femmes (%)	Hommes (%)
Expo PNA 2024	451	32,1	67,9
Atelier sur les PNA destiné aux pays africains 2025	89	30,3	69,7
Expo PNA 2025	241	45,6	54,4

48. Le Groupe d'experts est convenu de continuer à prendre les mesures suivantes pour mieux prendre en compte les questions de genre dans le cadre de ses travaux :

a) Encourager les pays à promouvoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes lorsqu'ils désignent des participants aux ateliers organisés par le Groupe d'experts et à d'autres manifestations ;

b) Déterminer d'autres possibilités d'intégrer des considérations de genre dans les produits et activités du Groupe d'experts, conformément au Plan d'action en faveur de l'égalité des sexes établi au titre de la Convention.

## H. Dialogue avec des représentants des pays les moins avancés

49. Le Groupe d'experts a échangé avec le Président du Groupe des pays les moins avancés sur les priorités de ces pays et sur leurs besoins en matière d'appui en 2025. La

<sup>38</sup> FCCC/SBI/2025/11, par. 133.

<sup>39</sup> FCCC/SBI/2025/11, par. 137.

<sup>40</sup> Voir document FCCC/SBI/2025/7, par. 40.

discussion a porté sur l'accélération de l'élaboration et de l'exécution des PNA, ainsi que sur la nécessité urgente de sensibiliser les PMA à la version actualisée des Directives techniques pour le processus des PNA et de leur proposer des formations concernant l'utilisation des Directives ; sur l'appui apporté par le Groupe d'experts pour résoudre les difficultés rencontrées par les PMA en ce qui concerne l'accès au financement du Fonds pour l'adaptation et du Fonds pour les PMA pour l'exécution des PNA ; et sur l'importance de veiller à ce que tous les PMA, y compris ceux qui n'ont pas encore amorcé l'élaboration de leur PNA, bénéficient d'un appui efficace et en temps voulu.

50. Le Président du Groupe des pays les moins avancés a félicité le Groupe d'experts pour le lancement réussi de la version actualisée des Directives techniques pour le processus des PNA et a accueilli favorablement les Directives, soulignant qu'elles donnaient une direction bien définie pour faire progresser l'élaboration et l'exécution des PNA et pour aligner le processus des PNA sur les efforts déployés pour atteindre l'objectif mondial en matière d'adaptation.

51. Le Président du Groupe des pays les moins avancés a souligné que, plus de quinze ans après le lancement du processus des PNA, près de la moitié des PMA n'avaient pas encore soumis de PNA, le financement demeurant le principal obstacle à cet égard, et que les procédures de financement actuelles aboutissaient à des projets fragmentés plutôt qu'à des programmes cohérents, ce qui limitait l'exécution effective des PNA. Dans ce contexte, il a appelé le Groupe d'experts à tirer parti de son mandat et de ses connaissances spécialisées pour donner des conseils sur les modalités de financement des PNA en tant que programmes globaux, en renforçant la capacité des entités nationales et régionales à accéder au financement et à le canaliser, et en veillant à ce que l'aide apportée produise des résultats tangibles.

52. En outre, le Président du Groupe des pays les moins avancés a recensé, pour les PMA en 2025, les priorités suivantes auxquelles il faut donner suite d'urgence :

- a) Mobiliser au moins 1 milliard de dollars É.-U. pour le Fonds pour l'adaptation et le Fonds pour les PMA d'ici la fin de l'année 2025 afin d'appuyer l'exécution des PNA ;
- b) Aider tous les PMA à mobiliser des fonds pour l'adaptation et à accéder à ce financement, en veillant à ce qu'aucun pays ne soit laissé pour compte, y compris grâce à des initiatives régionales ou multilatérales telles que des programmes nationaux couvrant tous les PMA ;
- c) Apporter une aide immédiate aux PMA qui n'ont pas encore amorcé l'élaboration de leur PNA, afin que tous les PMA aient mis en place leur PNA d'ici à la fin de l'année 2025<sup>41</sup>.

53. Le Président du Groupe des pays les moins avancés a informé le Groupe d'experts qu'un bureau permanent du secrétariat des PMA avait été créé à Bonn et a encouragé le secrétariat des PMA et le secrétariat de la Convention à collaborer sur les questions liées à l'aide aux PMA.

54. Le Groupe d'experts et le Président du Groupe des pays les moins avancés sont convenus de poursuivre leur collaboration dans les domaines suivants, en s'appuyant sur les engagements précédents :

- a) Organiser des activités de sensibilisation et des séances de formation à l'intention des PMA sur l'application de la version actualisée des Directives techniques pour le processus des PNA, afin de faciliter l'élaboration et l'exécution efficaces des PNA ;
- b) Apporter une aide directe aux PMA, en particulier à ceux qui n'ont pas encore amorcé l'élaboration de leur PNA.

55. Le Groupe d'experts a informé les PMA de l'aide disponible par le biais d'une collaboration directe avec les pays et lors d'ateliers régionaux, notamment pour l'application de la version actualisée des Directives techniques pour le processus des PNA et l'élaboration de notes de cadrage pour les projets, et a réaffirmé son soutien aux PMA.

<sup>41</sup> En application de la décision 1/CMA.5, par. 59.

56. Le Groupe d'experts a demandé au Président du Groupe des pays les moins avancés de continuer de collaborer avec les pays en vue d'accélérer l'élaboration et l'exécution de leurs PNA et l'a prié de demander aux PMA de finaliser leurs PNA et de les soumettre d'ici la fin de l'année 2025.

## **I. Collaboration au titre de la Convention**

57. Le Groupe d'experts continue de collaborer avec d'autres organes constitués au titre de la Convention et de l'Accord de Paris pour mener à bien ses travaux, conformément aux mandats qui lui ont été confiés par la Conférence des Parties et la CMA. En 2025, il a collaboré avec les organes constitués suivants concernant les séances techniques de l'Expo PNA 2025 : le Comité de l'adaptation, sur les différents types d'appui au processus d'élaboration et d'exécution des PNA ; le Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, sur l'intégration des perspectives des peuples autochtones et des communautés locales dans l'élaboration et l'exécution des PNA ; le Comité de Paris sur le renforcement des capacités, sur la manière de combler les lacunes en matière de renforcement des capacités qui entravent la préparation des investissements pour l'exécution des PNA dans les pays en développement ; le Comité permanent du financement, sur l'accès au financement pour l'élaboration et l'exécution des PNA et l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie, sur l'intégration des questions de mobilité humaine dans les PNA, en s'appuyant sur l'expérience des PMA et sur des ressources telles que le supplément sur la mobilité humaine aux Directives techniques pour le processus des PNA.

58. Le Groupe d'experts a pris note des activités faisant déjà l'objet d'une collaboration ou se prêtant à une collaboration éventuelle qu'il mène dans le cadre de la Convention et a décidé de continuer à participer à ces activités de collaboration par l'intermédiaire des membres visés au paragraphe 8 ci-dessus.

## **IV. Appui émanant d'organisations pour l'exécution des plans nationaux d'adaptation dans les pays les moins avancés**

59. À sa soixante-deuxième session, le SBI a invité les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées et les autres organisations compétentes, ainsi que les organismes bilatéraux et multilatéraux, à communiquer au Groupe d'experts, des informations sur la suite donnée à l'invitation formulée au paragraphe 8 de la décision [15/CP.29](#)<sup>42</sup>. Le Groupe d'experts a ensuite pris contact avec les organisations et institutions concernées pour leur demander des informations concernant leurs réponses.

60. Le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, a indiqué qu'il apporterait son appui aux PMA pour le processus d'élaboration et d'exécution des PNA, y compris pour la préparation des PNA et des propositions de projets connexes, dans le cadre des efforts qu'il déploie en vue de mettre en œuvre le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031<sup>43</sup>.

## **V. Activités prioritaires pour la période 2025-2026**

61. Le Groupe d'experts est convenu de poursuivre le classement par ordre de priorité de ses activités sur la base de son mandat et de l'évolution des besoins des PMA, conformément au programme de travail pour la période 2025-2026.

62. Le Groupe d'experts a défini les activités prioritaires suivantes pour le reste de l'année 2025 et pour 2026 :

<sup>42</sup> [FCCC/SBI/2025/11](#), par. 136.

<sup>43</sup> Voir <https://www.un.org/ldc5/doha-programme-of-action>.

- a) Mener des activités de diffusion de la version actualisée des Directives techniques pour le processus des PNA et de promotion de son utilisation, notamment en élaborant un résumé facile à lire ; traduire les Directives techniques dans d'autres langues officielles de l'ONU ; organiser des webinaires pour faire connaître les Directives techniques ; élaborer des documents complémentaires et des supports de formation, y compris des orientations destinées aux organisations intéressées par l'élaboration de documents complémentaires associés aux Directives techniques ; élaborer des modèles, des listes de contrôle et des études de cas sur différents sujets afin de faciliter l'utilisation des Directives techniques, et recourir à l'IA pour appliquer les Directives techniques ;
- b) Continuer d'aider les PMA à élaborer, dans le cadre de leur PNA, des plans d'action comprenant des stratégies de financement visant à mobiliser des sources diverses de financement de l'adaptation, et à étudier les modalités d'exécution de ces plans ;
- c) Élaborer un document d'information sur les fonds nécessaires à l'exécution intégrale des PNA des PMA ;
- d) Apporter une aide directe aux PMA pour l'élaboration de leur PNA, en particulier à ceux qui n'ont pas encore amorcé l'élaboration ;
- e) Finaliser et mettre en service l'outil interactif mentionné au paragraphe 10 i) ci-dessus ;
- f) Continuer de compiler les études de cas sur la prise en compte des questions de genre lors de l'élaboration et l'exécution des PNA, en vue de leur publication sur la plateforme NAP Central ;
- g) Compiler les messages clés issus de l'Expo PNA 2025 en vue de les diffuser lors des réunions pertinentes ;
- h) Mise à jour de l'outil de suivi et d'évaluation des progrès, afin d'intégrer la version actualisée des Directives techniques pour le processus des PNA et de répondre à l'évolution des besoins des pays ;
- i) Lancer les préparatifs pour les manifestations à venir, y compris les ateliers régionaux, l'Expo PNA 2026 et d'autres manifestations organisées par le Groupe d'experts en 2025 et 2026.

## Annexe

### Membres du Groupe d'experts des pays les moins avancés, au 30 septembre 2025

<i>Membre</i>	<i>Partie</i>
Christian Araujo	Canada
Adao Soares Barbosa	Timor-Leste
Kenel Delusca	Haïti
Mokoena France	Lesotho
Payai Manyok John	Soudan du Sud
Orla Kilcullen	Irlande
Gabriel Kpaka	Sierra Leone
Richard Mfumu Lungu	Zambie
Fredrick Manyika	République-Unie de Tanzanie
Hana Hamadalla Mohamed	Soudan
Jamie Ovia	Tuvalu
Buddi Sagar Poudel	Népal
Idrissa Semde	Burkina Faso
Maaike Willemse	Royaume des Pays-Bas
Mery Yaou	Togo
Benon Yassin	Malawi